

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 21 février 2024

L'an deux mille vingt quatre Le quinze mars à dix-neuf heures

DATE D'AFFICHAGE 21 février 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT Bruno Maire** 

NOMBRE DE CONSEILLERS

**Etaient présents** : M. REGAERT Bruno Maire, M. COSSARD M. BACHELET Adjoints au Maire, Mme BOULANGER,

M. MARNAT, M BOULANGER Conseillers Municipaux

Pouvoir : M. VIVIER donne pouvoir à M. MARNAT

EN EXERCICE 7 PRESENTS 6 VOTANTS 7

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme BOULANGER Corinne

## **OBJET: REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C

VU le rapport de la CLETC du 14 avril 2022

**VU** la délibération n°24.002 du 8 février 2024 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France proposant une révision des attributions de compensation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1/ APPROUVE la révision de l'attribution de compensation telle que proposée dans la délibération n°24.002 du 8 février 2024 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

2/ DIT que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

3/AUTORISE et DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.

aud'herland, le 19 Mars 2024

Le Maire

EGAERT Bruno